

ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES

31470

ARRETE MUNICIPAL N° 99/2025 PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES POUR OUVERTURE DE DEBIT DE BOISSONS

Le Maire de la commune de SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les articles L.3321-1, L.3334-1, L.3334-2, L.3335-1 et L.3335-4 du code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 modifié par l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2011

Vu l'arrêté de débit de boisson 82/2025, non utilisé pour causes d'intempéries ;

Vu la requête présentée par Marie-Christine BERGES, secrétaire de l'association « les Fidésiades en Savès », en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture temporaire de débit de boissons de 3^{ème} catégorie à l'occasion d'un vide-grenier.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Madame Marie-Christine BERGES, secrétaire de l'association « les Fidésiades en Savès », est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à l'occasion d'un vide-grenier le 19 octobre 2025, allée des platanes.

Article 2 : Ce débit de boissons pourra fonctionner les jours suivants :

- 19 octobre 2025 de 8h00 à 18h00

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys,
- A Marie-Christine BERGES, secrétaire de l'association « les Fidésiades en Savès ».

Fait à SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES,
Le 23 septembre 2025

Le Maire
François VIVES

